



Information/consultation sur la taxe d'apprentissage 2025

Les élus du CSEC de FTV soulignent leur attachement à la poursuite de la promotion de la diversité géographique et sociale dans le choix des structures aidées.

Ils réitèrent leurs préconisations de décembre 2022, décembre 2023 et décembre 2024 :

Nous souhaitons que les établissements publics continuent à être privilégiés ;

Nous attirons l'attention de la direction sur la nécessité d'intégrer dans ses choix les établissements proposant des formations aux métiers en tension et d'avenir afin notamment de soutenir et reconstituer les viviers ;

Nous encourageons la direction à avoir un regard plus précis sur les établissements ultramarins qui peuvent bénéficier de la taxe d'apprentissage ;

Nous souhaitons que la direction développe une véritable politique d'accueil d'alternants ultramarins suivant des études dans les métiers de l'audiovisuel ;

Nous souhaitons que la direction partage suffisamment tôt avec les organisations syndicales et les commissions emploi-formation des établissements et de l'entreprise pour que les demandes des représentants du personnel puissent être prises en compte concernant la répartition du solde des 13%.

Avis adopté à l'unanimité des 20 votants.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 7 novembre 2025